

## Directive sur le droit des actionnaires (Shareholder Rights Directive II)

Mise à jour : Mai 2024



Les termes « nous » et « notre » employés dans cette politique font référence à HSBC Private Banking en France.

Cette politique décrit notre approche en termes d'engagement auprès de nos clients actionnaires lorsque, dans le cadre de nos services de gestion discrétionnaire (mandat de gestion), nous investissons pour nos clients directement dans des actions de sociétés dont le siège social est situé dans un État membre de l'Union Européenne (UE) et dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé au sein de l'UE.

Nous faisons appel, dans le cadre de la gestion des investissements des portefeuilles de nos mandats investis dans des actions cotées sur un marché de l'Union européenne, à des gestionnaires d'actifs du groupe HSBC afin de garantir un service de qualité à nos clients. La prise de décision d'investissement finale, ainsi que le contrôle et l'activité d'engagement portant sur ces actions appartiennent à HSBC Private Banking en France dans l'intérêt de ses clients gérés sous mandat.

Lorsque nous investissons dans un fonds dans le cadre de nos mandats de gestion, le degré d'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous avons investi et la politique de vote dépendront du type de fonds, du gestionnaire de fonds et de sa politique d'engagement.

### **L'engagement et vos investissements que nous gérons**

Nous assumons la responsabilité de la supervision et du respect de notre politique d'engagement concernant les investissements réalisés pour le compte de nos clients dans les sociétés et émetteurs que nous avons sélectionnés. Les titres de ces sociétés et émetteurs font partie intégrante de notre processus d'investissement. Nous suivons donc attentivement les sociétés détenues dans votre portefeuille discrétionnaire tant avant que pendant la période de notre investissement dans ces sociétés.

A titre exemple, nous croyons que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir un impact sur la durabilité des rendements financiers des sociétés. Nous intégrons par conséquent les facteurs ESG dans notre processus de sélection d'investissements en prenant en compte ces facteurs dans la mesure où nous pensons qu'ils peuvent avoir un impact positif sur les rendements.

Ainsi, nos analystes s'engagent auprès des sociétés et des émetteurs dans lesquels nous investissons pour mieux les comprendre, suivre les investissements que nous réalisons pour nos clients, et encourager les sociétés à se montrer proactives et transparentes dans la gestion des critères ESG par exemple.

### **Comment nous suivons et nous engageons dans les sociétés et émetteurs investis**

Nos analystes rencontrent régulièrement la direction des sociétés dans le cadre de notre processus d'investissement. Ces entretiens constituent un élément clé de notre supervision des titres des sociétés détenues dans votre portefeuille. Nous interrogeons la direction sur sa vision en termes de stratégie d'entreprise, de performance, de risque financier et non-financier, de l'allocation du capital et de la gestion des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nous nous engageons également aux côtés de ces sociétés et émetteurs pour comprendre les dispositions de gouvernance d'entreprise mises en place et leur efficacité. Nous encourageons les sociétés et les émetteurs à établir et maintenir des niveaux élevés de transparence, notamment dans leur gestion des aspects et des risques ESG. Nous cherchons à sensibiliser les sociétés et autres émetteurs à ces problématiques lorsque nous estimons qu'il s'agit de l'intérêt des investisseurs, en identifiant les risques spécifiques à la société ou les risques systémiques.

Outre nos rencontres avec les membres des directions générales, nos analystes interviennent auprès d'autres fonctions le cas échéant, notamment les responsables de division et de région, ainsi que les spécialistes ESG et de stratégie. Cela nous permet d'avoir une vision globale de la stratégie des sociétés et émetteurs et de nous assurer que ces sociétés ont des valeurs que partagent HSBC Private Banking en France. Nous avons également l'opportunité de rencontrer les membres du conseil d'administration dans le cadre de nos dialogues réguliers ce qui nous permet de faire remonter des aspects que nous jugeons préoccupants ou que nous pensons importants.

### **Engagement collectif et droits de vote**

Lorsque nous investissons dans des fonds, le gestionnaire de fonds peut, conformément à sa propre politique, coopérer avec d'autres actionnaires en s'engageant avec des sociétés et autres émetteurs dans une forme d'engagement collectif.

Bien que nous n'employions pas cette méthode particulière d'engagement concernant les sociétés et émetteurs détenus dans votre portefeuille, nous avons l'intention, en temps utile, de développer nos capacités pour permettre un tel engagement collectif.

De même, nous n'exerçons pas actuellement de droits de vote pour le compte de nos clients. Nous avons cependant l'intention de faciliter l'exercice de ces droits de vote, par nos clients, via le développement continu de notre plateforme d'investissement.



## Gestion des conflits d'intérêt résultant de l'engagement avec des sociétés et émetteurs investis

HSBC Private Banking en France maintient une politique de conflit d'intérêt qui définit la manière dont nous gérons les conflits d'intérêt actuels et potentiels découlant de nos activités commerciales ou les affectant.

Dans le cadre de cette politique d'engagement nous avons pour vocation à améliorer la transparence entre les acteurs du marché et nos actionnaires. Cela tant dans l'objectif d'apporter un service de qualité à nos clients que de promouvoir l'engagement à long terme qu'ils peuvent avoir avec les sociétés et émetteurs dans lesquelles nous investissons. Nous considérons de manière attentive les risques de conflits d'intérêt qu'il pourrait exister entre HSBC Private Banking en France et les sociétés et émetteurs dans lesquelles nous investissons. Aussi, nous nous assurons qu'en cas de conflits ces derniers sont traités et gérés de manière appropriée conformément à la politique jointe ci-dessous.

### [Résumé de la politique relative aux conflits d'intérêts de HSBC Private Banking en France](#)

HSBC Private Banking en France s'engage à mettre à jour ces informations annuellement. Nous vous prions de noter que durant les 12 derniers mois aucune modification n'a été constatée. Nos engagements sont alignés avec ces politiques.